

POUR NE PAS METTRE EN PÉRIL
L'AVENIR DE LA PRÉVÔTÉ
VOTEZ ET INVITEZ VOS AMIS
ET CONNAISSANCES À VOTER

«**NON**»

LE 24 NOVEMBRE

Flatteries et belles promesses!

Le corbeau et le renard



Groupe Interpartis, Moutier



NE LAISSEZ PAS LES AUTRES
DÉCIDER À VOTRE PLACE!

ALLEZ VOTER

- Moutier dans un canton du Jura élargi, c'est **la perte de plus d'une centaine de places de travail**: police cantonale, impôts, unité carcérale, tribunaux, office des poursuites, unités psychiatriques, etc.

- «Oui» le 24 = incertitude institutionnelle et instabilité politique pendant plusieurs années, discussions sans fin et fuites des investisseurs potentiels.

Il est temps que cela cesse une bonne fois et que l'on passe enfin à autre chose!

- L'avenir à long terme du site prévôtois de l'Hôpital du Jura bernois reste incertain mais, «oui» le 24, c'est à coup sûr moins de soins aigus, la disparition de plusieurs postes administratifs et techniques avec des effets négatifs sur le commerce local (ou ce qu'il en reste!) et l'artisanat.

- **1'645'000** francs, c'est la somme moyenne annuelle des trois dernières années touchée par Moutier au travers de la péréquation CANTONALE! Dans un nouveau canton, QUI ou QUELLES COMMUNES pourront assurer à notre ville un versement de plus d'un million et demi de francs chaque année?

- Une antenne du Tribunal du Jura bernois/Bienne-Seeland est implantée à Moutier. Pour le canton du Jura la justice a son siège à Porrentruy. Qui, de Moutier ou Porrentruy, perdra ses juges dans un canton élargi?

- Moutier abrite l'École de maturité spécialisée EMSp, fréquentée par les élèves jurassiens bernois et francophones biennois. Delémont a sa propre école, laquelle des deux pourra subsister?

Enfin Moutier et sa couronne ont bien plus à perdre qu'à gagner dans l'aventure hasardeuse d'une fusion avec le canton du Jura.

Une assemblée constituante rédige un texte de portée générale et ne pourra pas donner les garanties simples et basiques dont les habitants ont besoin, par exemple l'attribution des fonctionnaires et leur localisation, la quotité d'impôts ou le nombre de lits sur un site d'hôpital.

- **à tous ceux qui ne souhaitent en tous cas pas que Moutier «parte» un jour tout seul** nous disons qu'il faut absolument voter NON le 24 novembre prochain. Chaque vote favorable au «oui» sera interprété par les autorités de Moutier comme un encouragement à se lancer tête baissée dans un vote communaliste, quitte à «partir» même tout seul, par idéalisme ou par fanatisme, avec des conséquences irréversibles pour notre ville et sa couronne. Ainsi Moutier passerait du statut de siège de plusieurs administrations décentralisées et chef-lieu historique de district à celui de banlieue-sud de Delémont.